

#### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-CONSTANT LE MARDI 9 FÉVRIER 2016

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 9 février 2016 à 19h30, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu et Mario Perron.

Est absent à cette séance, monsieur le conseiller Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

#### La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- Informations aux citoyens et résumés des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Approbation des comptes à payer;
- 5- Adoption de projet de règlements;
- 6- Avis de motion de règlements :
  - a) Avis de motion du règlement numéro 1492-16 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables aux loisirs (modules culturel et sport);
  - Avis de motion du règlement numéro 1493-16 modifiant le règlement numéro 1378-12 remplaçant le règlement numéro 1236-07 et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Ville de Saint-Constant afin d'ajouter les postes de stratège communication marketing numérique et ingénieur de projets;
- 7- Adoption de règlements;
- 8- Contrats et ententes :
  - a) Autorisation de signature Programme d'entretien préventif Société de l'assurance automobile du Québec;
  - b) Protocole d'entente Projet domiciliaire Héritage Roussillon Secteur G – Phase 3A et 3B – Lettres de garantie bancaire;



#### 9- Soumissions:

- a) Soumissions Préachat d'une génératrice au poste de pompage Lasaline – 2016GÉ03;
- Soumissions Fourniture de services professionnels pour l'étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II – Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures – Lot A et Lot B – 2015GÉ14;
- Soumissions Fourniture de services professionnels pour le développement d'une banque d'information multifonctionnelle et développement / Acquisition d'un CMS – 2015COM0909-01;

#### 10- Mandats;

11- Dossiers juridiques;

#### 12- Ressources humaines:

- a) Démission au poste de technicienne en loisir Service des loisirs;
- b) Autorisation de signature Lettre d'entente numéro 16 Convention collective des employés de bureau;
- c) Autorisation de signature Lettre d'entente numéro 17 Convention collective des employés de bureau;
- d) Autorisation de signature Lettre d'entente numéro 1 Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués;
- e) Contrat individuel de travail au poste de conseiller en implantation de service à la clientèle – Service des communications et du service à la clientèle – Prolongation;

#### 13- Gestion interne:

- a) Nomination du maire suppléant;
- b) Nomination Conseil local du patrimoine;
- Nomination Comité consultatif d'accessibilité universelle Membre citoyen;
- d) Nominations Comité d'étude des demandes de permis de démolition;
- e) Affectation au fonds de roulement Acquisition d'équipements informatiques;
- f) Affection au fonds de roulement Projet d'identifiant unique;
- g) Disposition du matériel informatique;
- h) Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité civile – Rapport d'activités 2015;
- i) Plan de mesures compensatoires visant l'ensemble des ouvrages de surverse – Engagement de la Ville;



 j) Autorisation de paiement de travaux et d'amendement budgétaire dans le cadre des travaux de reconstruction de la rue Saint-Pierre, (entre la montée des Bouleaux et la route 132) – 2013GÉ21;

#### 14- Gestion externe:

- a) Approbation du budget 2016 et du paiement de la quote-part Municipalité Régionale de Comté de Roussillon;
- b) Proclamation de la «semaine scoute»;
- 15- Demande de la Ville;
- 16- Recommandation de la Ville;
- 17- Dépôt de documents;
- 18- Période de questions;
- 19- Demandes de dérogation mineure;
- 20- Demande de PIIA:
  - a) Demande de PIIA numéro 2016-00004 Groupe Immojad Rue du Grenadier;
- 21- Période de questions;
- 22- Levée de la séance.

#### 32-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour, tel que présenté.

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.



## 33-16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 12 janvier et du 18 janvier 2016.

Que ces procès-verbaux soient approuvés tels que présentés.

## 34-16 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes à payer au 31 décembre 2015, payés en janvier 2016, se chiffrant à 442 411,69 \$ soient approuvés tels que présentés dans la liste produite par le Service des finances le 25 janvier 2016.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à procéder au paiement à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 413 976,39 \$ et à même les disponibilités d'investissements pour une somme de 28 435,30 \$.

Que les comptes à payer du mois de janvier 2016 se chiffrant à 78 057,20 \$ soient approuvés tels que présentés dans la liste produite par le Service des finances le 28 janvier 2016.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à procéder au paiement à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 78 057,20 \$.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENTS :

Aucune

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENTS :

# AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1492-16

Avis de motion est donné par monsieur David Lemelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1492-16 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables aux loisirs (modules culturel et sport).



Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du Conseil présents conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977, c.C-19).

## AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1493-16

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1493-16 modifiant le règlement numéro 1378-12 remplaçant le règlement numéro 1236-07 et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Ville de Saint-Constant afin d'ajouter les postes de stratège communication marketing numérique et ingénieur de projets.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du Conseil présents conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977, c.C-19).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

Aucune

**CONTRATS ET ENTENTES:** 

35-16 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF – SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame Monnie Renouf, chef de la Division des travaux publics ou en son absence monsieur Stéphane Cholette, contremaître à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

36-16 PROTOCOLE D'ENTENTE - PROJET DOMICILIAIRE HÉRITAGE ROUSSILLON - SECTEUR G - PHASES 3A ET 3B - LETTRES DE GARANTIE BANCAIRE

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le remplacement de la lettre de garantie bancaire en possession de la Ville par l'obtention de la part de 4423682 Canada Inc., 6383858 Canada Inc. et la Société St-Constant/Ste-Catherine, S.E.C., d'une garantie d'entretien au montant de 481 800 \$ pour la sous phase 3A et d'une lettre de garantie bancaire d'un montant de 584 300 \$ afin de garantir l'exécution des travaux restants de la sous-phase 3B du protocole d'entente du projet de développement Héritage Roussillon phase 3.



#### SOUMISSIONS:

# 37-16 SOUMISSIONS – PRÉACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE AU POSTE DE POMPAGE LASALINE – 2016GÉ03

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'une génératrice au poste de pompage Lasaline;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (\$) (taxes incluses)
Drumco Énergie inc.	45 708,31 \$

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'une génératrice au poste de pompage Lasaline au seul soumissionnaire conforme, soit Drumco Énergie Inc. au prix forfaitaire soumissionné. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres préparé par la firme Beaudoin Hurens et portant le numéro 2016GÉ03 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 45 708,31 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1485-15 décrétant une dépense de 4 659 420 \$ pour la mise aux normes du poste de pompage Lasaline, la mise à niveau des postes de pompage et du système de supervision centralisé ainsi que la construction d'un poste de pompage sanitaire muni d'un réservoir souterrain sur la rue Bélanger dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et un emprunt de 2 961 395 \$ ainsi que l'affectation de la somme de 1 698 025 \$ des soldes disponibles du règlement numéro 1377-12 en vue de financer la dépense et abrogeant le règlement numéro 1479-15 (poste budgétaire 23-485-10-392).

38-16 SOUMISSIONS – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASES I ET II – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES – LOT A ET LOT B – 2015GÉ14

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'étude géotechnique et l'évaluation environnementale phases I et II (plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures – Lot A et Lot B);



CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (\$) (taxes incluses)
Groupe ABS Inc.	35 182,35 \$

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système d'évaluation et de pondération des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points; la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de plus de 70 points;

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants :

- Compréhension du mandat et méthodologie
- Expérience du responsable de projet
- Équipe de travail
- Expérience de la firme
- Assurance qualité

CONSIDÉRANT que pour les enveloppes ouvertes un calcul mathématique est effectué pour obtenir un pointage final;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire dont l'enveloppe a été ouverte a obtenu le pointage final suivant :

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE RA	
Groupe ABS Inc.	38.37	1

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'étude géotechnique et l'évaluation environnementale phases I et II (plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures – Lot A et Lot B) au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final requis, soit Groupe ABS Inc., aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2015GÉ14 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 35 182,35 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets ou le technicien chargé de projet à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 32 127 \$ du poste budgétaire 02-391-00-411 «Frais d'ingénieurs conseils» vers le poste budgétaire 02-391-00-419 «Frais de laboratoire».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-391-00-419.



39-16 SOUMISSIONS – FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE
BANQUE D'INFORMATION MULTIFONCTIONNELLE ET
DÉVELOPPEMENT / ACQUISITION D'UN CMS –
2015COM0901-1

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour le développement d'une banque d'information multifonctionnelle et développement / acquisition d'un CMS;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (\$) (taxes incluses)	
Locomotive Inc.	74 733,75 \$	
Mbiance Inc.	Enveloppe non ouverte	

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système d'évaluation et de pondération des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points; la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de plus de 70 points;

CONSIDÉRANT que la compagnie Mbiance Inc. n'a pas obtenu le seuil minimum de 70 points;

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants :

- Compréhension du mandat et méthodologie
- Expérience du chargé de projet
- Expérience du soumissionnaire
- Expérience et pertinence de l'équipe de travail
- Assurance qualité

CONSIDÉRANT que pour les enveloppes ouvertes un calcul mathématique est effectué pour obtenir un pointage final;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire dont l'enveloppe a été ouverte a obtenu le pointage final suivant :

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE	RANG
Locomotive Inc.	16.73	1

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le développement d'une banque d'information multifonctionnelle et développement / acquisition d'un CMS au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit Locomotive Inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2015COM0901-1 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 74 733,75 \$, incluant les taxes.

D'autoriser la stratège communication marketing numérique au Service des communications et du service à la clientèle à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à approprier la somme de 74 733,75 \$ du surplus non affecté en effectuant un transfert du poste budgétaire 59-110-00-000 «Excédent de fonctionnement non affecté» vers le poste budgétaire 02-135-00-419 «Projets spéciaux».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-135-00-419.

MANDATS:

Aucun

DOSSIERS JURIDIQUES:

Aucun

**RESSOURCES HUMAINES:** 

#### 40-16 <u>DÉMISSION AU POSTE DE TECHNICIENNE EN LOISIR –</u> SERVICE DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte de la démission de madame Isabelle Doyon au poste de technicienne en loisir au Service des loisirs. Cette démission a pris effet en date du 13 janvier 2016.

De remercier madame Doyon pour les services rendus à la Ville.

De procéder à la fermeture du dossier de madame Doyon en date de sa démission.



41-16 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 16 – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE BUREAU</u>

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 16 à la convention collective de travail entre la Ville de Saint-Constant et le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2566 (employés de bureau). Cette lettre a pour objet de créer un poste étudiant de coordonnateur adjoint au camp de jour.

42-16 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 17 – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE BUREAU</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 17 à la convention collective de travail entre la Ville de Saint-Constant et le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2566 (employés de bureau). Cette lettre a pour objet de créer une classe 9D à la convention collective des employés de bureau et de l'attribuer au poste de coordonnateur de l'informatique et des télécommunications et d'attribuer l'échelon «36 mois et plus» à monsieur Benoît Lespérance, en date de la signature de ladite lettre d'entente.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 3 534,52 \$ du poste budgétaire 02-190-00-528 «Entretien des logiciels de département» et la somme de 3 805,48 \$ du poste budgétaire 02-310-10-537 «Système de climatisation et chauffage» vers le poste budgétaire 02-132-00-111 «Rémunération employés régulier».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2016 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-132-00-111.

43-16 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 1 – RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 1 au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués entre la Ville de Saint-Constant et les employés non syndiqués.



Cette lettre a pour objet de remplacer le titre de secrétaire administrative au cabinet du maire pour adjointe exécutive à la direction générale et au cabinet du maire, de modifier la classe salariale de ce poste pour devenir une classe 2 et d'attribuer l'échelon 4 de la classe 2 à madame Céline Miron et de lui verser rétroactivement le salaire en date du 25 novembre 2015.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 4 116,93 \$ du poste budgétaire 02-310-10-537 «Système de climatisation et chauffage» et la somme de 6 148,07 \$ du poste budgétaire 02-350-00-459 «Contrat de lignage de rues» vers le poste budgétaire 02-110-00-111 «Rémunération employés réguliers».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2016 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-111.

44-16 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL AU POSTE DE CONSEILLER EN IMPLANTATION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE - PROLONGATION

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Huot a été embauché à titre d'employé contractuel pour occuper la fonction de conseiller en implantation de service à la clientèle, et ce, du 11 mars 2015 au 27 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'afin de mener à bien la démarche d'élaboration de la promesse-client et du parcours-client, il était nécessaire de prolonger la durée du contrat de monsieur Michel Huot.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la prolongation du contrat individuel de travail de monsieur Michel Huot à titre d'employé contractuel à la fonction de conseiller en implantation de service à la clientèle au Service des communications et du service à la clientèle pour la période s'étant échelonnée du 28 novembre 2015 au 17 décembre 2015.

#### **GESTION INTERNE:**

# 45-16 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur André Camirand soit nommé maire suppléant pour la période du 10 février 2016 au 9 mars 2016.



#### 46-16 NOMINATION - CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer la personne suivante à titre de membre du Conseil local du patrimoine, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 10 février 2016 au 9 février 2018 :

 Monsieur Nabil Ibrahim, à titre de résident de la Ville, membre du Comité consultatif d'urbanisme.

#### 47-16 <u>NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'ACCESSIBILITÉ</u> UNIVERSELLE - MEMBRE CITOYEN

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer la personne suivante à titre de membre du Comité consultatif d'accessibilité universelle :

 Madame Tasmine Esmail, à titre de membre parent d'un enfant handicapé résidant sur le territoire, pour la période du 13 février 2016 au 12 février 2017.

# 48-16 <u>NOMINATIONS – COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION</u>

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, en vertu du règlement numéro 1167-04 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles, a créé un Comité d'étude des demandes de permis de démolition;

CONSIDÉRANT que le principal mandat de ce Comité est d'analyser et de se prononcer sur les demandes de permis de démolition présentées à l'égard de certains bâtiments protégés en vertu du règlement numéro 1167-04;

CONSIDÉRANT que ce Comité est formé de trois (3) membres du Conseil.

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les personnes suivantes soient nommées à titre de membre du Comité d'étude des demandes de permis de démolition :

- Monsieur Thierry Maheu;
- Monsieur Mario Perron;
- Monsieur Gilles Lapierre;

Lesdits membres sont donc par la présente nommés pour une période de un (1) an, soit du 17 février 2016 au 16 février 2017.



Les présentes nominations des membres du Conseil demeurent cependant conditionnelles à ce que ces derniers conservent leur poste au sein du Conseil municipal.

Les présentes nominations remplacent toutes les nominations précédentes.

# 49-16 <u>AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT - ACQUISITION</u> D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT que des acquisitions d'équipements informatiques sont prévues au budget des immobilisations pour l'année 2016 et que celles-ci doivent être financées par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit l'acquisition des équipements suivants, qui ont une durée de vie utile prévue de 5 ans, sauf les tablettes qui ont une durée de vie utile prévue de 3 ans :

Ordinateurs (portable et de bureau)	Remplacement d'équipements ayant atteint leur durée de vie utile et/ou amélioration de l'efficacité pour des départements spécifiques
Photocopieurs	Remplacement d'équipements désuets et/ou ayant atteint leur durée de vie utile
Tablettes	Achat d'Ipad ou autres pour service mobile ou de support
Périphériques	Achat de projecteurs mobiles, téléviseurs, disques durs, liseuses électroniques, bornes Wi-Fi et autres

CONSIDÉRANT que ces acquisitions sont estimées à 50 000 \$.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 50 000 \$ au fonds de roulement en vue de l'acquisition de photocopieurs, tablettes, ordinateurs et périphériques, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs à compter de l'année 2017.

### 50-16 <u>AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – PROJET</u> <u>D'IDENTIFIANT UNIQUE</u>

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 68 000 \$ au fonds de roulement pour la réalisation des phases prévues en 2016, dans le cadre du projet d'identifiant unique, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs à compter de l'année 2017.



# 51-16 DISPOSITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la mise à jour de plusieurs périphériques au courant de la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se départir du matériel ci-dessous listé sommairement, qui n'est plus utile pour les services informatiques de la Ville :

Sommaire	e du matériel – description
Ordinateu	rs, portables, serveurs
Écrans ca	thodiques et LCD
Imprimant	es, scanneurs et photocopieurs
Périphériq	ues réseau (Commutateurs, routeur, pare-feu)
Téléphone	es, cellulaires et fax
Claviers e	souris
Fils, câble	s et adaptateurs
Disques d	urs, disquettes, CD-ROM & DVD
Autres pe	ériphériques (haut-parleurs, micro, caméra,

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Division informatique à se départir au fur et à mesure du matériel informatique qui n'est plus utile pour la Ville, et ce, pour toute l'année 2016, en les offrant à un organisme à but non lucratif et dans le cas d'un refus, en les envoyant dans un centre de recyclage autorisé.

D'autoriser le chef de la Division informatique à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette disposition.

# 52-16 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie par le biais des résolutions numéro 229-12 et 323-12;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville doit transmettre annuellement à la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon (MRC de Roussillon) un rapport d'activités relativement aux actions prévues au Plan de mise en œuvre, de façon à ce que ces données soient colligées dans un document régional pour ensuite être acheminé, par la MRC de Roussillon, au Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



D'approuver le rapport d'activités 2015 du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Constant préparé le 26 janvier 2016 par monsieur Jean Gariépy, directeur relativement au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à transmettre ce rapport à la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon.

# 53-16 PLAN DE MESURES COMPENSATOIRES VISANT L'ENSEMBLE DES OUVRAGES DE SURVERSE – ENGAGEMENT DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que les municipalités contrôlent les débordements des eaux sanitaires afin d'améliorer la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques n'est autorisé sans que le requérant ait établi des mesures compensatoires, selon les modalités prévues;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir continuer de développer son territoire, la Ville de Saint-Constant doit s'entendre avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur les mesures compensatoires visant l'ensemble de ses ouvrages de surverse.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à élaborer un plan de mesures compensatoires visant l'ensemble des ouvrages de surverse.

54-16 AUTORISATION DE PAIEMENT DE TRAVAUX ET D'AMENDEMENT BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINT-PIERRE, (ENTRE LA MONTÉE DES BOULEAUX ET LA ROUTE 132) – 2013GÉ21

CONSIDÉRANT la résolution numéro 453-13 adoptée le 9 septembre 2013 qui avait pour effet d'octroyer le contrat de la reconstruction de la rue Saint-Pierre (entre la montée des Bouleaux et la Route 132), et ce, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés pour un montant de 3 890 144,06 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que des situations nécessitant des ajustements ou travaux complémentaires ont été demandés par la Ville pendant la réalisation du projet. Chacune d'elles a été soumise, quantifiée, estimée, validée, négociée et approuvée par la Division du génie;

CONSIDÉRANT que selon la Division du génie, les travaux contingents étaient indispensables à la réalisation globale du projet et comportaient un lien direct, logique et étroit avec les travaux en cours ou exécutés et ne pouvaient être anticipés;



No de résolution

CONSIDÉRANT que l'article 10.1 de la Politique de gestion contractuelle a été respecté, lequel stipule :

10.1 Un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission ne peut être modifié que si la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature. Dans le cas où la modification au contrat entraîne une dépense; 10% de la valeur du contrat est autorisée jusqu'à concurrence du montant maximal pour lequel le directeur général est autorisé à engager des dépenses, ce dernier est autorisé à approuver la modification nécessaire. Le conseil doit en être informé la séance suivant ladite modification. Pour toute modification entraînant une dépense supérieure à la délégation du directeur général, elle doit être autorisée par résolution du conseil.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner les modifications au contrat, octroyé par la résolution numéro 453-13 consistant principalement à la réparation de système de gicleurs et d'autoriser la dépense supplémentaire découlant de cette directive de changement représentant la somme de 12 988,42 \$, plus taxes.

D'autoriser également, le paiement des travaux prévus au contrat, soit les inspections télévisées et le nettoyage des conduites pour un montant de 12 258,56 \$, plus taxes.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 25 993,00 \$ du poste budgétaire 23-022-09-130 «Achat de terrains», la somme de 3 165,00 \$ du poste budgétaire 23-022-03-310 «Immos fa rénovations majeures» vers le poste budgétaire 23-022-08-392 «Rue Saint-Pierre».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-08-392.

## **GESTION EXTERNE:**

55-16 APPROBATION DU BUDGET 2016 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon a remis à la Ville une copie de son budget 2016.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le budget 2016 de la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon montrant des revenus et des dépenses de l'ordre de 2 403 250 \$ et d'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à payer la quote-part de la Ville de Saint-Constant au montant de 345 368 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-951.



### 56-16 PROCLAMATION DE LA «SEMAINE SCOUTE»

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De proclamer la semaine du 21 au 27 février 2016, la « Semaine scoute » dans la Ville de Saint-Constant.

DEMANDE DE LA VILLE:

Aucune

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

Aucune

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

La greffière dépose les documents suivants :

- Listes des déboursés effectués et des comptes payés autorisés en vertu du règlement numéro 1243-07 en matière de contrôle et de suivi budgétaires et concernant l'administration des finances pour le mois de décembre 2015 (comptabilisés en janvier 2016) et le mois de janvier 2016 produites par le Service des finances les 25 et 28 janvier 2016 (Registres des chèques);
- Listes des amendements budgétaires pour le mois de décembre 2015 (comptabilisés en janvier 2016) et le mois de janvier 2016 produites par le Service des finances les 26 et 29 janvier 2016;
- Sommaire du budget au 31 janvier 2016 produit par le Service des finances;
- Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 1491-15 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses liées au transport en commun;

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE :

Aucune



#### **DEMANDES DE PIIA:**

# 57-16 <u>DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-00004 – GROUPE IMMOJAD</u> - RUE DU GRENADIER

CONSIDÉRANT que la compagnie requérante, Groupe Immojad, dépose une demande de PIIA visant à ajouter de nouveaux matériaux de revêtement à la liste des matériaux déjà approuvée et à faire approuver la séquence des modèles de maisons unifamiliales en rangées dans le secteur de la rue Grenadier;

CONSIDÉRANT que le constructeur souhaite faire accepter de nouveaux revêtements de maçonnerie de couleurs équivalentes à celles qui ont été approuvées par la résolution numéro 507-15 pour les 4 modèles de maisons unifamiliales en rangées;

CONSIDÉRANT que comme équivalence à la brique Hanson Richeland matt, le constructeur propose les briques suivantes :

- > Brique de Brampton (couleur : Regency Brown)
- > Brique de Brampton (couleur : Veridian)
- > Brique de Hanson (couleur : Beauport)
- > Brique de Hanson (couleur : Taupe matt)

CONSIDÉRANT que pour la brique de couleur Adélaïde le constructeur propose la brique équivalente suivante :

> Brique de Brampton (couleur : Sahara)

CONSIDÉRANT que le constructeur propose aussi d'ajouter la couleur espresso et la couleur peuplier à la liste de parements de bois autorisés;

CONSIDÉRANT que les portes de garage en aluminium Canyon clay que l'on retrouve sur tous les modèles seraient remplacées par des portes de garage en aluminium de couleur noire afin de s'harmoniser avec les portes et les fenêtres;

CONSIDÉRANT que le constructeur dépose avec la présente demande de PIIA, la séquence d'implantation des différents modèles. Afin d'assurer une alternance entre les modèles de maison avec toiture à deux (2) versants et quatre (4) versants, le bloc 4 se retrouve en bordure de la rue sur chacun des terrains;

CONSIDÉRANT que l'ajout de matériaux vise à donner plus de latitude au constructeur au niveau du choix de maçonnerie;

CONSIDÉRANT les plans A à E du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport partiellement favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.



Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver partiellement la demande de PIIA numéro 2016-00004 fait par la compagnie Groupe Immojad, concernant l'ajout de nouveaux matériaux de revêtement à la liste des matériaux déjà approuvés et l'approbation de la séquence des modèles de maisons unifamiliales en rangées dans le secteur de la rue Grenadier, en refusant la brique de Brampton de couleur Sahara, Regency Brown ainsi que Veridian et aux conditions suivantes :

- Les clôtures devront être de type ornemental noir en façade de la rue publique et des allées d'accès privés et de type frost avec des lattes de couleur noire pour compléter les cours des résidents au projet. Les clôtures pourront varier de 1,52 mètre à 1,82 mètre de hauteur;
- La séquence d'implantation des différents modèles devra respecter le plan E.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à l'étude de la demande de PIIA, il n'y a pas eu de questions.

## 58-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente séance soit levée.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



